

225C1092
FR0013258662-FS0538

26 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AYVENS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 24 juin 2025, complété notamment par un courrier reçu le 25 juin 2025, la société Parvus Asset Management Jersey Limited¹ (Second Floor, No. 4 The Forum, Grenville Street, St Helier, JE2 4UF, Jersey, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juin 2025, les seuils de 5% des droits de vote et 10% du capital de la société AYVENS² et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 81 742 700 actions AYVENS représentant autant de droits de vote, soit 10,01% du capital et 6,56% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions AYVENS hors et sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 12 560 202 actions AYVENS (prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) dont :

- 2 316 818 actions AYVENS résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions AYVENS et exerçables jusqu'au 3 novembre 2025 ; et,
 - 10 243 384 actions AYVENS résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions AYVENS et exerçables jusqu'au 22 février 2027.
2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« L'acquisition d'actions de la société AYVENS SA par Parvus Asset Management Jersey Limited (“Parvus”) s'inscrit dans le cadre normal de l'activité de cette dernière en tant que société de gestion de portefeuille. Elle a été réalisée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard d'AYVENS SA et sans volonté d'exercer une influence spécifique sur la gestion de la société. Parvus n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle d'AYVENS SA. Parvus n'a pas l'intention de solliciter un ou plusieurs sièges au sein du Conseil d'administration, du Directoire ou du Conseil de surveillance, que ce soit pour elle-même ou pour d'autres personnes. Les instruments de type “*equity swaps*” détenus sont des produits dérivés à dénouement en espèces, qui ne possèdent pas de droits de vote attachés. »

¹ Contrôlée au plus haut niveau par M. Edoardo Mercadante.

² Anciennement dénommée ALD.

³ Sur la base d'un capital composé de 816 960 428 actions représentant 1 246 609 720 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.